

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Acquisition de matériel pour la surveillance du bâtiment

Projet : Bureau de la GIZ Maroc

PN : 95.9074.6-001.00

PROSOFT : 91174172

1. Introduction

La GIZ – Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – Coopération allemande au développement, est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie. À son titre d'entreprise fédérale d'utilité publique, la GIZ soutient plusieurs secteurs et un grand nombre de clients nationaux et internationaux dans la mise en œuvre de leur coopération bilatérale, régionale et internationale.

Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Energies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que la gouvernance et le développement économique durable.

2. Avis d'Appel d'Offres

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le N° **91174172** ayant pour objet l'acquisition de « **matériel pour la surveillance du bâtiment** » pour le **Bureau de la GIZ au Maroc**.

3. Objet du marché

Voir CPS en annexe n°3.

4. Livraison

La livraison **91174172** objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du fournisseur à l'adresse suivante **Bureau de la GIZ au Maroc, 29 rue d'Alger, Hassan, Rabat, Maroc**.

La livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison en deux exemplaires.

Il doit indiquer :

- La date de livraison
- La référence du bon de commande
- L'identification du fournisseur

La livraison doit être effectuée en présence des représentants dûment habilités de la GIZ Maroc et du fournisseur.

Elle doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, en dehors des jours fériés et selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par la GIZ Maroc.

5. Paiement et Modalités

Le délai de règlement de la facture ne dépasse pas 30 jours calendaires à compter de la date de dépôt de la facture.

6. Contenu du dossier des offres

Si vous êtes intéressés par cet Appel d'Offres, veuillez nous envoyer votre offre uniquement à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de** , au plus tard le **16 août 2023**, avec l'intitulé en objet : **91174172_nom de votre société**.

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiré du bas _) et non celui sur la ligne (-)

Votre offre devra être composée de :

- L'offre financière **obligatoirement** sous **format PDF**, signée et cachetée avec l'entête de votre société indiquant les délais et les frais de livraison ;
- La présentation de la société ;
- La copie du Modèle 7 (Modèle J) ;
- La copie des statuts ;
- Les fiches techniques des articles proposés ;
- Les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) signées et cachetées ;
- Annexe A : La garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur signée et cachetée.

Veuillez noter que **les offres d'une taille supérieure à 30 Mo** ne peuvent pas être reçues par email. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.
- Ou **sur deux/plusieurs e-mails différents**.

Pour ce faire, nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre 2^{ème} partie etc.

Ex : avis de consultation N° **91174172** offre 1^{ère} partie

Ex : avis de consultation N° **91174172** offre 2^{ème} partie

Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse suivante : **MA_Quotation@giz.de** , avec la mention

obligatoire « 91174172_Demande de complément d'information » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, afin de traiter votre question et ce au plus tard le **02 août 2023**.

7. Critères d'attribution du marché

- Soumission d'un dossier complet (Voir point n°6) ;
- Délai de livraison le plus court ;
- Offre financière complète (prix et livraison)
- Offre financière la moins disante.

8. Conditions générales d'achat applicables aux fournisseurs de la GIZ

Veillez noter que l'offre doit respecter les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) en annexe. En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du bon de commande.

Rabat, le 26/07/2023



Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc

ANNEXES :

Annexe 1 : Conditions générales (Annexe Form 32-13-fr)

Annexe 2 : La garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur (Annexe A)

Annexe 3 : CPS

Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS)

1- **Projet :**

- Installation d'un système de vidéosurveillance utilisant des caméras de surveillance
- Remplacement des cameras defectueuses et ajout des cameras sur les endroits deservis.
- Remplacement du cablage existant .
- Remplacement du DVR existant pour contenir le nombre de dispositifs installés.
- Etendre le stockage existant à environ 60 jours d'enregistrement .

2- **Objectifs :**

- Assurer la sécurité des biens et des personnes,
- Prévenir les actes de vandalisme et les intrusions,
- Faciliter la surveillance et le contrôle des accès.

3- **Spécifications techniques :**

Le prestataire est tenu de garantir le respect des caractéristiques techniques pour chacun des articles.

Il a l'obligation de fournir un tableau de conformité comprenant les validations pour chacune des fonctionnalités demandées. Ce tableau permettra de vérifier que tous les critères techniques requis sont remplis par les articles fournis.

3-1- **Caméras de surveillance Dôme fixe d'intérieur :**



Les caméras de surveillance dôme intérieur seront utilisées pour surveiller et enregistrer les activités à l'intérieur d'un bâtiment, montées au plafond et possèdent un boîtier en forme de dôme :

Voici quelques caractéristiques et avantages courants des caméras de surveillance dôme intérieur :

- Discrétion
- Rotation
- Vision nocturne
- Haute résolution

Spécifications techniques :

- Capteur d'image : 5 MP CMOS
- Système d'affichage du système : PAL/NTSC
- Résolution : 2560 (H) × 1944 (V)
- CVBS : PAL/NTSC
- Éclairage min : 0.01 Lux@(F1.2, AGC ON), 0 Lux with IR
- Durée d'obturation (équivalent ou plus) :
PAL : 1/25 s to 1/50, 000 s
NTSC : 1/30 s to 1/50, 000 s
- Lens : 2.8 mm, 3.6 mm, 6 mm fixed lens
- Champ de vision :
2.8 mm, horizontal FOV : 85.5°, vertical FOV : 63.7°, diagonal FOV : 110.7°
3.6 mm, horizontal FOV : 80.1°, vertical FOV : 63.7°, diagonal FOV : 105.9°
6 mm, horizontal FOV : 57.1°, vertical FOV : 43.1°, diagonal FOV : 72.5°
- Monture d'objectif : M12
- Jour et nuit : ICR Filtre anti-IR
- WDR (Plage dynamique large): Digital WDR
- Angle Ajustement: Pan: 0 to 360°, Tilt: 0 to 75°, Rotation: 0 to 360°
- Day/Night Mode : Auto/Color/BW (Black and White)
- AE (Auto Exposure) Mode : DWDR/BLC/HLC/Global
- Réduction de Bruit : 2D DNR
- Fonction: Brightness, Sharpness, Mirror, Smart IR
- Sortie vidéo : Switchable TVI/AHD/CVI/CVBS
- Conditions de fonctionnement : -40 °C to 60 °C (-40 °F to 140 °F), humidity 90%
- Power Supply : 12 VDC ± 25%
- Consommation électrique : Max. 3.8 W
- Indice de protection : IP67
- Portée IR : Up to 30 m

3-2- Caméras de surveillance d'extérieur :



Les caméras de surveillance d'extérieur sont des dispositifs de sécurité conçus pour surveiller et enregistrer les activités à l'extérieur des bâtiments et dans les espaces extérieurs. Elles sont spécialement conçues pour résister aux conditions climatiques, notamment aux intempéries, à la poussière, et à l'humidité.

Voici quelques caractéristiques et avantages courants des caméras de surveillance d'extérieur :

Handwritten blue initials or signature in the bottom right corner.

- Résistance aux intempéries
- Vision nocturne
- Haute résolution

Spécifications techniques :

- Capteur d'image : Capteur d'image CMOS 5 MP
- Système d'affichage du système : PAL/NTSC
- Résolution : 2560 (H) × 1944 (V)
- Éclairage min : Couleur : 0,01 lux à (F:1.2, AGC activé), 0 lux avec IR
- Durée d'obturation :
PAL : 1/25 s à 1/50 000 s
NTSC : 1/30 s à 1/50 000 s
- Objectif : Objectif fixe 2,4 mm
- Champ de vision horizontal : 110° (2,4 mm)
- Monture d'objectif : M12
- Jour et nuit : Filtre anti-IR
- Plage dynamique large (WDR): DWDR
- Réglage angulaire : Panoramique : 0° à 360° /inclinaison : 0° à 180° / Rotation : 0° à 360° Menu
- Mode jour/nuit : Auto/couleur/NB (noir et blanc)
- Plage dynamique large numérique (DWDR): Prise en charge
- Fonctions : Luminosité, Netteté, Miroir, DNR, éclairage IR intelligent Interface
- Sortie vidéo : 1 sortie analogique HD
- Bouton interrupteur : TVI/AHD/CVI/CVBS Général
- Conditions de fonctionnement : -40 °C à 60 °C (-40 °F à 140 °F), humidité : 90 % maximum
- Consommation électrique : 4,4 W max
- Indice de protection : IP67
- Portée IR: Up to 20 m

3-3- Enregistreur vidéo numérique DVR



Le DVR est conçu pour enregistrer et stocker des vidéos provenant des caméras de surveillance. Il permet de programmer des enregistrements, de mettre en pause, de rembobiner et de revoir les images enregistrées dans un environnement professionnel, le prestataire doit

s'assurer que le DVR permettra un enregistrement d'environ 60 jours pour un totale de 20 Cameras.

Spécifications techniques :

- Line Crossing Detection/Intrusion Detections :
- 2-ch : Enhanced VCA mode on: 4-ch
- Video compression : H.265 Pro+/H.265 Pro/H.265/H.264+/H.264
- Encoding resolution :
- When 1080p Lite mode is enabled: 4 MP lite/3 MP/1080p lite/720p lite/VGA/WD1/4CIF/CIF
- Frame rate 1080p Lite mode ON :
For 4 MP stream access: 4 MP lite@15fps; 1080p lite/720p/WD1/4CIF/VGA/CIF@25fps (P)/30fps
For 3 MP stream access: 3 MP/1080p/720p/VGA/WD1/4CIF/CIF@15fps
- For 1080p stream access:
1080p/720p@15fps; VGA/WD1/4CIF/CIF@25fps (P)/30fps (N)
For 720p stream access: 720p/VGA/WD1/4CIF/CIF@25fps (P)/30fps (N)
When 1080p Lite mode is enabled: 4 MP lite/3 MP@15fps; 1080p lite/720p lite/VGA/WD1/4CIF/CIF@25fps (P)/30fps (N)
- Sub-stream: WD1/4CIF@12fps; CIF@25fps (P)/30fps (N)
- Video bit rate : 32 Kbps to 6 Mbps
- Dual stream : Support
- Stream type : Video, Video & Audio
- Audio compression : G.711u
- Audio bit rate : 64 Kbps
- Analog video input : 24-ch, 32-ch (BNC interface (1.0 Vp-p, 75 Ω), supporting coaxitron connection).
- HDTV input :
4 MP, 3 MP, 1080p30, 1080p25, 720p60, 720p50, 720p30, 720p25
- AHD input : 4 MP, 1080p25, 1080p30, 720p25, 720p30
- HDCVI input : 1080p25, 1080p30, 720p25, 720p30
- CVBS input : PAL/NTSC
- CVBS output : 1-ch, BNC (1.0 Vp-p, 75 Ω), resolution: PAL: 704 \times 576, NTSC: 704 \times 480
- HDMI/VGA output : VGA: 1-ch, 1920 \times 1080/60Hz, 1280 \times 1024/60Hz, 1280 \times 720/60Hz, 1024 \times 768/60Hz
- HDMI: 1-ch, 4K (3840 \times 2160)/30Hz, 2K (2560 \times 1440)/60Hz, 1920 \times 1080/60Hz, 1280 \times 1024/60Hz, 1280 \times 720/60Hz, 1024 \times 768/60Hz
- Audio input : 1-ch, RCA (2.0 Vp-p, 1 K Ω)
- Audio output : 1-ch, RCA (Linear, 1 K Ω)
- Two-way audio : 1-ch, RCA (2.0 Vp-p, 1 K Ω) (using the first audio input)
- Synchronous playback : 16-ch

5
9/18

- Total bandwidth : 128 Mbps
- Incoming bandwidth (Enhanced IP mode) : Up to 128 Mbps Up to 160 Mbps
- Remote connections : 128
- Network interface : 1,
- RJ45 10M/100M/1000M self-adaptive Ethernet interface
- SATA : 2 SATA interfaces
- Capacity : Up to 10 TB capacity for each disk
- Serial interface : RS-485 (half-duplex)
- USB interface : Front panel: 1 × USB 2.0/Rear panel: 1 × USB 3.0
- Power supply 12 VDC, 4.5 A
- Consumption (without HDD) : ≤ 55 W ≤ 65 W
- Working temperature : -10 °C to +55 °C (+14 °F to +131 °F)

3-4- Ecran d'affichage 32 pouces



L'écran affichera les images des caméras pour une supervision en direct et en différé, utilisée par les agents en charge de la sécurité et de la surveillance du bâtiment pour les accès principaux. Un deuxième écran servira à contenir le reste des cameras. L'affichage doit être en haute définition.

Specifications techniques :

- Taille d'écran : 32 pouces
- Type d'écran: FLAT
- Smart TV: OUI
- Type de retroéclairage: LED
- Norme HD: FULL HD
- Rresolution de l'affichage: 1920X1080
- Fluidité de l'image : 50
- Fluidité constructeur: OUI
- Entree HDMI : 2 ou plus
- Entree USB: 1 ou plus
- Entree RCA: OUI
- Entree OPTIQUE: OUI
- Coloris: NOIR
- Dimensions sans pied : 737.4 X 438.0 X 74.1 MM ou proximative 32"
- Garantie: 1 AN ou plus

de
9/10

- Compatible avec la projection d'images provenant de PC (sources de données informatique) d'équipements vidéo sorties composites PAL et composantes numériques.
- Ajustement de la couleur avec mémorisation des réglages
- Menu de configuration sur écran (OSD) ;

3-5- Câblage et Accessoires



Ce prix rémunère tout type d'accessoires relatifs à la réalisation et la mise en place des nouvelles caméras, refonte câblage des caméras existantes y compris la connectique et l'alimentation électriques de tout le dispositif.

Le soumissionnaire devra fournir le détail de ce prix en incluant les fiches techniques relatives à chaque article.

4- Configuration du système :

- Nombre de caméras : **Quatre caméras** dôme d'intérieur et **huit caméras** d'extérieur sont nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Emplacement des caméras :
 - 1 dispositif donnant accès au roof-top
 - 1 dispositif sur l'escalier et ascenseur au 6^{ème} étage.
 - 1 dispositif à l'intérieur de la salle serveur.
 - 1 dispositif à l'intérieur de la salle d'attente du RDC .
 - 4 dispositifs extérieurs du côté de pergola.
 - 4 dispositifs extérieurs du côté de l'accès principal du bâtiment.
- Infrastructure réseau : Assurer une connectivité réseau stable et sécurisée pour les caméras.
- Stockage des enregistrements : la capacité de stockage nécessaire pour les enregistrements vidéo doit supporter un enregistrement avec un retour d'historique allant jusqu'à environ 60 jours.

Handwritten signature and initials in blue ink.

5- Installation et configuration :

- Installer les caméras de surveillance conformément aux exigences spécifiées.
- Configurer les paramètres de chaque caméra, y compris la résolution, les fonctionnalités supplémentaires et les options de stockage.

6- Maintenance et support :

- Assurer la maintenance régulière des caméras, y compris les mises à jour du firmware et le remplacement des pièces défectueuses si nécessaire.
- Fournir un support technique pour résoudre les problèmes éventuels et répondre aux demandes de maintenance.
- Une visite préventive mensuelle sous contrat pendant 3 mois.

7- Budget :

Le soumissionnaire est prié de remplir le bordereau des prix

Designation	Qté	P.U	P.T
Caméras de surveillance Dôme fixe d'intérieur	4		
Caméras de surveillance d'extérieur	8		
Enregistreur vidéo numérique DVR avec 2 disques HDD de 4To chacun.	1		
Ecran d'affichage 32 pouces.	2		
Câblage et Accessoires (connectiques, boites d'alimentation 16P , moulure.....)	ENS		
Prestation de service (installation et configuration)	1		
Maintenance et support (contrat de maintenance pour 3 mois)	1		
Total Hors Taxes			
TVA			
Total TTC			

Handwritten signature

Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur

Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine¹ (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006).

En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – et donc avant même l'attribution du marché – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment et sans que cette énumération ne soit limitative, l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre peut être rejetée sans notification préalable.

L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices même non probants ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ et sans avoir à produire une quelconque documentation y afférente, se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent.

¹ https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions



Documentation technique

Le vendeur joindra aux marchandises la totalité de la documentation technique nécessaire telle qu'instructions de service, manuel d'instruction, schéma de connexions, plan de circuit intérieur, dans la langue en usage au lieu de destination. Les documents devront être enveloppés de papier imperméable.

Documents de facturation

Les factures commerciales et avis de livraison adressés à la GIZ devront comporter tous les détails requis. Les marquages et numéros, les dimensions et le poids des unités d'emballage devront être indiqués. Les factures devront être présentées en double exemplaire.

Inspection

L'acheteur se réserve le droit de faire inspecter toutes les marchandises à tout moment par un représentant dûment autorisé. Le vendeur devra remédier immédiatement et sans frais additionnels à tout vice. Le fait de procéder à une inspection ne préjugera pas de l'exécution d'autres dispositions du présent contrat relatives aux obligations souscrites par le vendeur, telles que garantie ou spécifications.

Emballage

Les dimensions et les poids des unités d'emballage devront se conformer aux conditions régnant au lieu de destination de telle façon que même en cas de transbordement, les unités puissent être manipulées en toute sécurité par les transporteurs. A défaut d'instructions contraires, les marchandises devant être expédiées par voie maritime devront être emballées dans des caisses et non pas dans des cartons. Les caisses devront avoir un revêtement imperméable. Les équipements, appareillages et machines de valeur devront être enveloppés de polyéthylène, garnis de gel de silice et placés sous emballage étanche. Eu égard aux coûts élevés de transport, des matériaux d'emballage de faible poids devront être utilisés pour le fret aérien. L'emballage devra toutefois être suffisamment solide, robuste et étanche pour protéger le contenu contre toute détérioration. Le vendeur sera seul responsable de toute détérioration due à un emballage inapproprié ou défectueux.

Garantie

Le vendeur garantira que, lors de la livraison, les marchandises fournies en vertu du contrat seront exemptes de tous vices de matériau ou de fabrication, appropriées aux conditions climatiques du lieu de destination et seront en conformité avec les exigences du contrat, nonobstant le fait qu'un inspecteur aurait inspecté et/ou accepté les marchandises.

Cette garantie vaudra jusqu'à expiration d'une année à compter de la date d'arrivée au lieu de destination.

Notification de tels vices ou non-conformité sera faite par la GIZ au vendeur dans le délai d'un an à compter de l'arrivée de l'article défectueux ou non conforme.

A la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter d'une telle notification, le vendeur livrera à nouveau, en toute diligence et à ses propres frais, l'article défectueux ou non conforme.

Cette garantie sur les marchandises renouvelées ou remplacées, recommencera à courir pendant une année à compter de la date d'arrivée. Si la GIZ ne demande pas le remplacement des marchandises défectueuses ou non conformes ou une nouvelle livraison, le vendeur, à la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter de la notification de défectuosité ou de non-conformité, remboursera la fraction correspondante du prix.

Aucun changement de quantité d'un article requis par le vendeur ne sera pas accepté, à moins qu'un tel changement ait été provoqué par les conditions de changement, d'expédition ou d'emballage, et uniquement dans la mesure spécifiée par ailleurs dans le contrat.

Retards de livraison

En cas de retard dans la livraison de marchandises, que ce soit en tout ou en partie, de plus de 14 jours, l'acheteur pourra refuser de réceptionner la livraison en tout ou en partie, et résilier le contrat.

Sans préjudice de ses droits susmentionnés, l'acheteur aura faculté d'exiger une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 % de la valeur des marchandises en retard pour chaque semaine commencée, cette indemnité ne pouvant toutefois excéder 10 %. Cette faculté subsistera même à défaut de toute stipulation faite à cet effet à la date de remise de livraison. Ceci n'affectera pas les indemnités supérieures à celles stipulées à la présente clause et auxquelles l'acheteur pourrait prétendre en raison de retards de livraison.

Défaillance

En cas de défaillance du vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, la carence ou le refus d'effectuer des livraisons dans le délai spécifié, l'acheteur pourra se procurer les marchandises ou services auprès d'autres sources et tenir le vendeur responsable de tous coûts supplémentaires ainsi occasionnés. En outre, l'acheteur pourra mettre fin par notification écrite au droit du vendeur de poursuivre les livraisons ou la/ les partie/s des livraisons qui a/ont été affecté/e/s par la défaillance.

Force majeure

Si, en raison d'un cas de force majeure, le vendeur ne se trouve pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, il en informera l'acheteur dans les 15 jours suivant la survenance du cas de force majeure. On entendra par cas de force majeure l'existence de circonstances indépendantes de la volonté des parties, survenues postérieurement à la conclusion du contrat et faisant obstacle à son exécution normale.

Cession

Le vendeur ne pourra céder tout ou partie des obligations de prestation lui incombant au titre du présent contrat, sauf consentement écrit préalable de l'acheteur.

INCOTERMS

Les conditions de livraison stipulées (FOB, CIF, etc.) seront interprétées en conformité avec les règles internationales d'interprétation des conditions commerciales (Incoterms) de la Chambre de Commerce Internationale, Paris (version en vigueur au moment de la conclusion du contrat).

Confirmation de commande

Le vendeur confirmera la présente commande en apposant sa signature sur la copie qui y est jointe. Le contrat ne prendra effet que lorsque la copie de la présente commande, revêtue de la signature dûment autorisée du vendeur aura été reçue par l'acheteur.

Avenants

Les modifications et suppléments apportés à la présente commande ne sont valables que s'ils sont faits par écrit. Les avenants oraux sont nuls et nonavenus.

Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions. Au cas où certaines dispositions seraient nulles, elles seront réputées être remplacées par les dispositions les plus appropriées à l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes.

Litiges - arbitrage

Tout litige découlant du présent contrat sera tranché en dernière instance par application du Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément à ce Règlement. La sentence arbitrale sera définitive et obligatoire pour les parties du présent contrat et exclura toute autre voie de recours.

Conditions du contrat

Le présent contrat sera régi exclusivement par les conditions qui y sont stipulées.

Handwritten initials and a date: "SE" and "9/18".

